



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 12 janvier 2015 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Chantal Pelletier, conseillère
Francine Roy, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Absente : Mme Juliette Côté, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2015-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUDGET DU 18 DÉCEMBRE 2014

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du budget du 18 décembre 2014..

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-005

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2014

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-006

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 83 357 .66 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 01-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

Règlement # 334 édictant les modalités de paiement des taxes pour l'exercice financier 2015

Considérant que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil municipal de déterminer le nombre de versements que peut faire le débiteur.

Considérant que le conseil peut allonger le délai de paiement en fixant une autre date où peuvent être faits chacun des versements.

Considérant que le conseil fixe à quatre (4) le nombre de versements.

Considérant qu'il est opportun de fixer les dates de chacun des versements.

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 1er décembre 2014.

En conséquence, par le présent règlement, portant le numéro 334, il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Lorsque dans un compte, le total des taxes foncières et compensations municipales est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en quatre (4) versements égaux.

ARTICLE 3 DATES DE PAIEMENT

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trente-quatrième jour qui suit l'expédition du compte (le 30 janvier 2015), soit le jeudi 5 mars 2015.

Le deuxième versement doit être fait, au plus tard, le soixante-quatrième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement, soit le jeudi 7 mai 2015.

Le troisième versement doit être fait, au plus tard, le soixante-quatrième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le deuxième versement, soit le jeudi 9 juillet 2015.

Le quatrième versement doit être fait, au plus tard, le soixante-quatrième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le troisième versement, soit le jeudi 10 septembre 2015.

ARTICLE 4 ESCOMPTE SUR PAIEMENT UNIQUE

Un escompte de 2 % est consenti aux débiteurs dont le compte de taxes s'élève à 300 \$ et plus et qui acquittent le total du compte au plus tard le 5 mars 2015.

Article 5 FACTURATION COMPLÉMENTAIRE

Dans le cas de la facturation complémentaire, la date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trente-quatrième jour qui suit l'expédition du compte.

Le deuxième versement doit être fait, au plus tard, le soixante-quatrième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Le troisième versement doit être fait, au plus tard, le soixante-quatrième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le deuxième versement.

Le quatrième versement doit être fait, au plus tard, le soixante-quatrième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le troisième versement.

ARTICLE 6 VERSEMENT ÉCHU

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Jacqueline Caron
Mairesse

Julie Garon
Directrice générale, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1^{er} décembre 2014
Adoption : 12 janvier 2015
Publication et entrée en vigueur : 13 janvier 2015

RÉSOLUTION N° 2015-01-007

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 334 RELATIF AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES EN 2015

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'adopter le règlement n° 334 ayant pour objet la prescription des modalités de paiement des taxes pour l'exercice financier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-008

COMITÉ DE SÉLECTION – OFFRE D'EMPLOI – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Sur la proposition Francine Roy, il est résolu de désigner Alain Malenfant, Francis Pelletier et Julie Garon, membres du comité de sélection pour le poste de directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-009

RÉMUNÉRATION DE DEUX EMPLOYÉS EN L'ABSENCE DU RECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS.

Considérant le départ du directeur des travaux publics.

Considérant les nombreuses tâches à faire en son absence.

Sur la proposition Francis Pelletier, il est résolu de rémunérer deux employés, messieurs Sylvain Bourgoin et Éric-Carl Bélanger aux travaux publics de 1.00 \$ de l'heure et ce, rétroactif au 18 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-010

FORMATION EAU POTABLE – MATANE – À PARTIR DU 26 JANVIER 2015

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu qu'Éric-Carl Bélanger suivra la formation en eau potable à Matane à partir du 26 janvier 2015. Il est de plus résolu de défrayer les coûts de repas, d'hébergement et de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-011

ENTÉRINER L'ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – TRACTEUR AVEC SOUFFLEUSE

Considérant la réception de trois soumissions.

Considérant la conformité de deux soumissions.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de ne pas accepter la soumission la plus basse et d'accepter celle d'Alcide Ouellet & Fils Inc. de Saint-Cyprien au montant de 34 900 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-01-012

GRAFITTI – AUTORISATION AUX FERMIÈRES POUR TRICOT

Considérant cette année le 100^e anniversaire des Cercles de Fermières du Québec.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser le Cercle de Fermières de Squatec à apposer des tricots fabriqués de leurs mains soit sur un banc de parc au Jardin d'Antan et/ou soit à l'édifice municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

HOCKEY TÉMISCOUATA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Les membres du conseil ont décidé de ne pas aider financièrement Hockey Témiscouata pour l'année 2015.

CONSEIL DES MAIRES DU 8 DÉCEMBRE 2015

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de novembre 2014.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2015-01-013

DÉCÈS DE MONSIEUR RONALDO CARON, BEAU-FRÈRE À GUYLAINE CLOUTIER

Sur la proposition d'Alain Malenfant, les membres du conseil offrent des condoléances à madame Guylaine Cloutier suite au décès de son beau-frère monsieur Ronaldo Caron. Il est de plus résolu de donner 50 \$ à l'organisme de son choix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 30.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière